

INFO CORONAVIRUS

19 JUIN 2020 - N°48

ZOOM SUR LA 3^E ÉTAPE DU DÉCONFINEMENT

Le 22 juin, une nouvelle phase de reprise commence. Elle nécessite une nouvelle adaptation des services.



1. Rentrée complète des crèches

Depuis le mardi 12 mai, les multi-accueils municipaux ont progressivement rouvert.

Suite aux annonces du 14 juin et à l'assouplissement du protocole sanitaire, la capacité d'accueil des établissements s'accroît ; certains qui restaient fermés rouvriront. 871 places seront ouvertes (contre 1288 habituellement).

- **La limite de 10 enfants est abrogée.** Les groupes ne peuvent toujours pas se mélanger. Néanmoins, ils peuvent utiliser les locaux à tour de rôle et se croiser.
- L'obligation de **respecter une distance d'1 mètre** pendant les repas et la sieste est annulée.
- L'accueil de toutes les familles en contrat annuel sera possible, sur leur crèche d'origine ou sur une autre.
- La possibilité d'accueil des **familles dites prioritaires** est maintenue jusqu'à la fermeture estivale.
- **Seules les familles en contrat d'accueil temporaire ne pourront pas être accueillies.**
- **Les professionnels doivent maintenir les règles de distanciation sociale,** et les gestes barrière ; le protocole de nettoyage est allégé.

Par mesure de précaution le port du masque restera la norme dans les établissements municipaux jusqu'à la fermeture estivale.

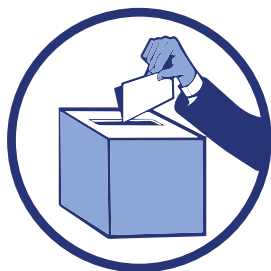




2. Rentrée complète des écoles

Cette ultime phase avant les vacances représente de nouveau un travail considérable. Les équipes sont mobilisées pour préparer cette séquence dans les meilleures conditions possibles et permettre à la très grande majorité des enfants des écoles maternelles et élémentaires un retour à l'école.

- Conformément aux recommandations du nouveau protocole, les agents de la Ville de Nantes **reprendront le nettoyage habituel des locaux** une fois par jour et effectueront un nettoyage régulier des points contacts.
- Toutes les écoles seront dotées de **solution hydroalcoolique**.
- Le service de restauration scolaire continuera à assurer **la fourniture d'un repas froid à tous les enfants inscrits au déjeuner**. Ce repas sera gratuit pour l'ensemble des enfants déjeunant à l'école.
- **L'accueil du périscolaire** le matin et l'après-midi est également maintenu dans son fonctionnement habituel.
- Par ailleurs, l'accueil complémentaire proposé par l'ACCOORD sera maintenu avec un fonctionnement adapté à la nouvelle situation.



3. 2^e tour des élections le 28 juin

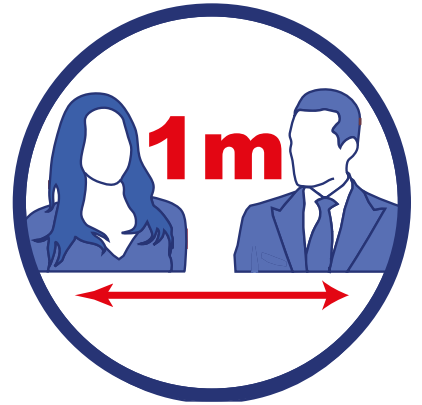
Comme cela avait été le cas pour le 1^{er} tour, des mesures de protection seront mises en place pour les agents et les électeurs.

- **5 masques chirurgicaux et une visière** seront proposés pour les agents et les bénévoles
- **Le masque sera obligatoire pour les électeurs**. Des agents d'accueil orienteront et fourniront des masques si les électeurs.trices se présentent sans.
- **2 colonnes de gel hydroalcoolique** seront installées par bureau de vote.
- **Un marquage au sol** indiquant la distanciation physique sera présent. Le nombre d'électeurs par bureau sera limité à 3 personnes en simultané.

Comme à chaque élection, plusieurs directions sont fortement mobilisées, de nombreux volontaires tiendront les bureaux de vote

- **767 agents** : 116 agents d'accueil (dont 48 en charge du pré-contrôle des procès-verbaux), 459 membres de bureaux de vote, 135 chefs de centre et assistants chef de centre, 31 chauffeurs, 14 manutentionnaires, 4 agents en charge de la saisie des résultats
- **367 bénévoles** sont également mobilisés

MESURES SANITAIRES ADAPTÉES



4. Maintien du dispositif ASA jusqu'au 3 juillet

Le président de la République a annoncé la réouverture des établissements scolaires de façon obligatoire et selon les horaires habituels pour le lundi 22 juin ainsi que l'assouplissement du protocole sanitaire d'accueil des enfants. Aussi, les agents qui ont toutefois besoin de maintenir des jours d'ASA covid19 - garde d'enfant à compter de lundi devront fournir à leur responsable hiérarchique **un nouveau justificatif de l'établissement de leurs enfants, actualisé au 22 juin.**

NOUVEAU : UNE CELLULE DE VEILLE POST DÉCONFINEMENT

Dans la lignée de la cellule de crise, afin d'anticiper au mieux les mois qui arrivent, une cellule de veille est mise en place pour travailler sur 4 scénarios possibles :

- l'épidémie reste sous contrôle
- une reprise locale de l'épidémie (avec des clusters critiques)
- une reprise diffuse de l'épidémie
- l'épidémie atteint un seuil critique



ELECTIONS MUNICIPALES DIMANCHE 28 JUIN 2020
**UN ACCUEIL SÉCURISÉ
DES BUREAUX DE VOTE**

**PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE
POUR TOUS**

SIGNALÉTIQUE
pour respecter les
distanciations physiques

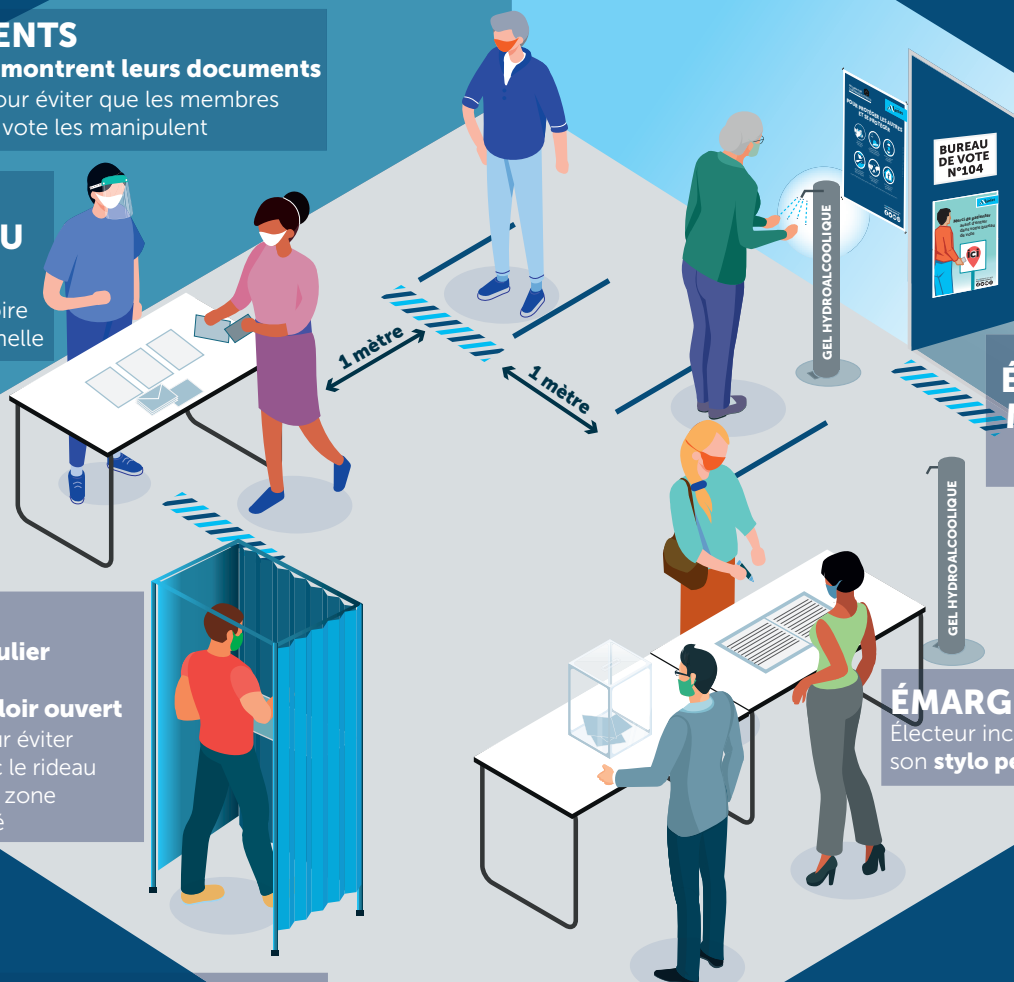
**GEL
HYDROALCOOLIQUE**
à disposition

DOCUMENTS

Les électeurs **montrent leurs documents
d'identité** pour éviter que les membres
du bureau de vote les manipulent

**MEMBRES
DU BUREAU
DE VOTE**

masque obligatoire
et visière optionnelle



3
**ÉLECTEURS
MAXIMUM**
par bureau
en simultané

ISOLOIR

Nettoyage régulier
des tablettes
**Si possible, isoloir ouvert
vers le mur** pour éviter
les contacts avec le rideau
en maintenant la zone
de confidentialité

NETTOYAGE

du **bureau de vote** et,
dans la journée, des **zones contacts**
(poignées de portes, lavabos, ...)

ÉMARGEMENT
Électeur incité à utiliser
son **stylo personnel**

ALL•NANTES 02 40 41 9000
metropole.nantes.fr



Les mesures seront ajustées en fonction des bureaux et des aménagements possibles et des directives gouvernementales.